

CP OPMP ACTUALITÉS 02/18

Mesdames et Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous communiquer les informations suivantes relatives à la Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux :

Rémunération des avoirs de vieillesse en 2019

Lors de sa séance du 8 novembre 2018, la Commission d'assurance a décidé de rémunérer en 2019 les avoirs de vieillesse (obligatoires et surobligatoires) avec un taux de 1,25 % (2018 : 1,5 %). La commission d'assurance tient compte, avec cette décision, des garanties d'intérêts plus basses des co-assureurs et des marchés financiers volatiles. Par rapport au taux minimum LPP de 1 % cela représente toujours un taux plus favorable de 0,25 %.

Les réserves de cotisation des employeurs continueront, à partir du 1^{er} janvier 2019, à bénéficier d'un taux d'intérêt inchangé de 0,25 %.

Adaptation de la stratégie de placement

La commission d'assurance a, au printemps 2018, sollicité une étude d'Asset / Liability (étude ALM). L'objectif de cette étude est de déterminer quel niveau de rendement sur nos placements (Asset) doit être réalisé afin que les engagements (Liability) de notre caisse de pension puissent être financés à long terme. Les résultats de cette étude montrent clairement que la stratégie de placement actuelle ne permet pas d'obtenir le rendement théorique d'environ 3 %. C'est la raison pour laquelle la commission d'assurance a décidé d'adapter sa stratégie de placement. Les placements auprès des co-assureurs (actifs provenant d'un contrat d'assurance) diminueront et passeront de 84,3 % à 53 %. Les nouveaux investissements s'effectueront en plusieurs étapes et cibleront les placements de biens matériels. La première étape a déjà été exécutée début décembre, dans le cadre des placements collectifs de paroparis. Le détail de la nouvelle stratégie de placement est disponible sur notre site à l'adresse www.promea.ch, à la rubrique News. Les versions françaises et italiennes seront disponibles au mois de janvier 2019.

Nous vous souhaitons à tous des Fêtes joyeuses et une excellente nouvelle année. Si vous avez des questions, nous sommes à votre entière disposition. Veuillez vous adresser à la Direction de la CP OPMP en appelant le numéro de téléphone 044 738 53 53 ou par courriel adressé à info@promea.ch.

Nous attirons l'attention des employeurs sur le fait qu'ils sont tenus de communiquer la présente information aux salariés de leur entreprise.

Schlieren, le 18 décembre 2018

Meilleures salutations

Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux

La Commission d'assurance et la Direction